

Aux parents d'élèves de l'Ecole Saint André de BOURNEZEAU

Madame, Monsieur

Plusieurs cas de COVID ont été constatés ces derniers jours au sein de l'école, entraînant des mesures de dépistage dans les classes concernées.

Je me permets de vous rappeler la procédure en cours actuellement :

1) Lorsqu'un élève devient positif au COVID (cas confirmé), tous les enfants de la classe doivent réaliser un auto-test à J+2 (c'est-à-dire deux jours après le dernier contact en classe avec l'élève positif) afin de pouvoir revenir à l'école, => vous n'êtes pas tenu de présenter le résultat de ce test à l'école, => si vous ne souhaitez pas effectuer cet auto-test, votre enfant devra rester isolé durant 7 jours.

2) Si, à la suite de cet auto-test, le résultat s'avère positif pour votre enfant, il faut alors confirmer ce test par un "PCR" ou un "Test Anti Génique". Ainsi, lorsqu'un enfant est déclaré positif, je vous remercie de nous prévenir (direction ET enseignante de la classe) afin de lancer rapidement la communication envers les autres familles de la classe.

3) Tout enfant ayant eu le COVID dans les deux mois précédents n'est pas tenu de réaliser l'auto-test.

Je vous laisse en pièce jointe une attestation pour l'obtention des auto-tests. A l'avenir, le seul message d'information vous prévenant d'un cas dans la classe de votre enfant pourra faire foi auprès des pharmacies.

Enfin, sachez que la continuité pédagogique a été assouplie. Vous ne recevrez plus le travail détaillé comme auparavant. Les enseignantes gèreront dorénavant les situations de COVID ou des autres maladies de la même manière (récupération du travail par un voisin ou frère/sœur, explication des notions au retour en classe ...).

Je vous remercie de prendre bonne note de toutes ces informations.

Cordialement,

Aurélie SOUCHET

Ecole St André
13 avenue du Moulin
85480 BOURNEZEAU
Tél. 02 51 40 71 82
Fax. 02 51 40 02 21